



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE PRATIQUE ET THÉORIE DE L'ÉLECTROCONVULSIVOTHÉRAPIE, DE LA STIMULATION MAGNÉTIQUE TRANSCRÂNIENNE ET AUTRES MÉTHODES DE STIMULATION

3^e Cycle

A compter de l'année universitaire 2013-2014 l'Université Claude Bernard Lyon I se joint à l'Université de Bordeaux pour l'organisation de ce diplôme. Il devient Interuniversitaire.
A partir de l'année universitaire 2018-2019, ajout de l'Université de Nantes comme Université partenaire.

1 - Objectifs de la formation

Permettre aux médecins et aux personnels de santé (infirmiers, psychologues) participant à l'ECT, SMT et autres méthodes de stimulation d'acquérir les bases théoriques et les connaissances pratiques nécessaires pour la détermination des indications de l'ECT et SMT, sa mise en pratique, la surveillance de ses conséquences ainsi que pour l'initiation à la recherche.

2 - Responsables

Responsable pour l'Université de Bordeaux :

Professeur Marc AURIACOMBE

Directeur, SANPSY, CNRS UMR 6033, Univ. Bordeaux

Chef de pôle adjoint, Pôle Interétablissement d'Addictologie, CH Ch. Perrens et CHU Bordeaux

05 56 56 17 38

marc.auriacombe@u-bordeaux.fr

Coreponsables pour l'Université de Bordeaux :

Docteur Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI

Université de Bordeaux

SANPSY - CNRS USR 3413 - Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie

Centre Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon

33076 BORDEAUX Cedex

05 57 82 01 73

jarthur.micoulaud@gmail.com

Docteur Clélia QUILES

Unité ECT
Centre Hospitalier Charles Perrens
121, rue de la Béchade
33076 Bordeaux cedex
cquiles@ch-perrens.fr
05 56 56 17 34

Responsable pour l'Université Claude Bernard Lyon I :

Professeur Emmanuel POULET

CHU Edouard HERRIOT
5 Place d'Arsonval
69437 LYON Cedex 03
04 72 11 00 09
emmanuel.poulet@chu-lyon.fr

Responsable pour l'Université de Nantes :

Professeur Anne SAUVAGET

Psychiatrie Universitaire Générale - CETIP
Nantes Université
Laboratory "Movement, Interactions, Performance" (E.A. 4334), Faculty of Sport Sciences,
University of Nantes - <http://www.mip.univ-nantes.fr>
CETIP, Hôtel Dieu 1 Place Alexis-Ricordeau,
44000 Nantes
anne.sauvaget@chu-nantes.fr
02 40 08 47 95

3 - Organisation de la formation :

• **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **30**.

• **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

• **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement théorique comporte **116.75 heures** :

- environ 86.75h de formation théorique, délivrée sous forme de cours, de séminaires, de conférences + soutenance de mémoire (considérée comme un cours),
- environ 30h de travail personnel (en ligne et en autonomie),

• **3-4 Stage* :**

Un stage pratique de **30 heures** obligatoire de janvier à décembre.

Tous les candidats devront justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés ou subis par eux à l'occasion de leur stage.

* *Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

- Les docteurs en médecine, titulaires du DES de psychiatrie ou d'anesthésie réanimation, les internes en DES de psychiatrie ou d'anesthésie réanimation à partir de la 3ème année,
- Les titulaires du Diplôme d'État d'infirmier ou son équivalent, les psychologues titulaires d'un DESS ou d'un DEA ou les étudiants en psychologie en cours de DESS ou de DEA **ayant exercé au moins 1 an,**
- Les médecins titulaires d'un DU de Psychiatrie ou équivalent.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

L'inscription se fait sur **dossier** et éventuellement **entretien préalable** avec le coordinateur de l'enseignement.

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 963 € / an

En formation continue : 1 925 € /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen en juin et 1 session de rattrapage en cas d'échec en septembre).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Un contrôle de connaissances est effectué en fin d'année et porte à la fois sur l'enseignement théorique et sur le stage :

Seuls les étudiants effectivement présents à 90 % des cours et des stages seront autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances.

Le contrôle comprend :

- Une épreuve **écrite**, anonyme, de 2 heures,
- Un mémoire de 20 pages sur une problématique spécifique en lien avec l'ECT ou la RTMS ou équivalent (soutenance orale) noté sur 20.

Organisation des examens avec les autres universités : les épreuves écrites se dérouleront sur chaque lieu en coordonnant les épreuves (même horaire, même durée, même épreuve).

Les étudiants doivent avoir obtenu une note au moins égale à 10/20 aux épreuves précédentes pour être autorisés à soutenir un **Mémoire**.

La soutenance de mémoire a lieu devant un jury composé de 3 membres du collège des enseignants du D.I.U, en décembre.

Le stage pratique est de plus validé conjointement par le responsable du stage et le coordinateur de l'enseignement sur la qualité de la participation du stagiaire.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne de 10/20 à l'écrit, au mémoire lors de la soutenance orale et validé le stage pratique.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

Les candidats ne pouvant pas soutenir leur mémoire à la fin de l'année pourront effectuer cette soutenance une année universitaire ultérieure dans les 3 ans suivant la première inscription, moyennant cependant le paiement des droits d'inscription

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR III du 19/06/1997
(Issu de la fusion A.E.U./D.U.)
C.A. du 16/06/1997

Modification :

Modifications :

Conseil UFR III du 23/06/2000
C.A. du 10/07/2000
Conseil UFR III du 21/05/2001
C.A. du 28/06/2001
C.A. du 17/05/2002
Conseil UFR III du 23/05/2002
Conseil UFR III du 12/04/2007
C.A. du 10/05/2007
Conseil UFR III du 17/04/2008
C.A. du 29/05/2008
Conseil UFR III du 03/06/2009
C.E.V.U. du 08/07/2009

Ce diplôme devient un D.I.U. et modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013

Modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 02/07/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 24/09/2014
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017
Conseil UFR Sciences Médicales du 15/10/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/12/2018

Mis à jour le 22/05/2023

(Version 12)

Modifications (intitulé et autres) :

Conseil UFR Sciences Médicales du 06/05/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 13)

Mis à jour (volume horaire) 10/04/2025

(Version 13-1)

Modifications (tarifs) :

Conseil UFR Sciences Médicales du 16/06/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2025
(Version 14)